Délibération n° 16

Affiché au GRAND CAHORS le : 13 JUIL. 2018

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20180705-16_05_07_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Etaient présents : **47 titulaires dont 7 possédant une procuration**
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 47

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
BELLEFONT-LA RAUZE	Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
ESPERE	M. PETIT Jean,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme HILT Martine,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST GERY - VERS	M. GILES Jérôme,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPOUX-RASSIELS	M. LAVAUR Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
CIEURAC	M. GARD Michel,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20180705-16_05_07_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,
Etaient excusés ou absents :	28 titulaires
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), Mme RIVIERE Brigitte (procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy,
CATUS	M. VAZ Victor,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
ESPERE	Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne,
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST GERY-VERS	M. BORIES Olivier,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
TRESPOUX-RASSIELS	M. DIOT Fabrice,
Etaient excusés ou absents :	13 suppléants
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	Mme LAVERGNE Lydie,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,
Secrétaire de séance :	M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du contrat territorial (dénomination en cours) du Grand Cahors 2018 - 2021

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Affiché au
GRAND CAHORS le :

13 JUIL. 2018

Délibération n° 16

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20180705-16_05_07_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 5 juillet 2018
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK
Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du contrat territorial (dénomination en cours) du Grand Cahors 2018 - 2021

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil Régional d'Occitanie a engagé une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021.
Cette nouvelle vague de contractualisations constitue aujourd'hui une réelle opportunité pour le territoire qui peut faire valoir ses spécificités (caractère urbain et rural de l'agglomération, enjeux autour du patrimoine, etc.) au travers de la déclinaison du projet de territoire et des stratégies sectorielles (tourisme, économie, enseignement supérieur...).

Avec les contrats territoriaux, la Région Occitanie envisage de véritables rencontres entre chaque projet de territoire et les orientations et priorités régionales et départementales, afin que les spécificités locales soient prises en compte et les projets accompagnés par les échelons supra.

Dès lors le contrat territorial 2018 - 2021 du Grand Cahors s'appuie sur la mise à jour du projet de territoire et s'articule autour d'enjeux thématiques et d'enjeux transversaux :

-Enjeux thématiques :

- Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et la qualité du cadre de vie
- Renforcer la cohésion territoriale
- Anticiper les transitions majeures (numérique, énergétique, démographique, etc.)

-Enjeux transversaux :

- Renforcer les centralités du territoire (cœur d'agglomération, bourg-centres et centre-bourgs)
- Favoriser l'accessibilité du territoire en développant une mobilité faible en carbone

Le contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur la période 2018 - 2021 et les financements notamment régionaux afférents pour les projets communautaires et communaux.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20180705-16_05_07_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

La mise en œuvre du contrat territorial ci-annexé fera l'objet, chaque année, de programmes opérationnels. La gouvernance de ce contrat sera assurée par le Comité de pilotage stratégique et de suivi à l'échelle du territoire de l'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de contrat territorial de l'agglomération du Grand Cahors 2018 - 2021, ci-annexé, sous réserve des dernières modifications apportées par les partenaires, ainsi que tous actes afférents à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication